

Déclaration de prise de connaissance de la procédure pour la déclaration de prestations en dehors du port

Formulaire à <u>signer et à renvoyer à l'organisme de paiement</u> (syndicat ou CAPAC) au plus tard dans le mois au cours duquel la procédure de demande d'allocations par le biais de l'état de prestations électronique est d'application.

Le travailleur des ports déclare ainsi avoir été informé de la nouvelle procédure d'application lors de l'utilisation de l'état de prestations électronique. Sans cette déclaration, les allocations de chômage ne peuvent pas être versées.

DONNÉES D'IDENTIFICATION DU TRAVAILLEUR DES PORTS

		NOM	
		Prénom	
Voir le verso de votre carte d'identité		Numéro NISS	
E	KPLICATION		
		oorts et je suis dispensé de conserver une carte de contrôle car ma fait au moyen d'un état de prestations électronique.	
	formulaire C99-PORT (dis	sais que si j'effectue un travail un jour ouvrable (1) en dehors du port (2), je dois l'indiquer sur le mulaire C99-PORT (disponible auprès de l'organisme de paiement) et que je dois déclarer au ealable l'utilisation de ce formulaire à mon organisme de paiement.	
		e déclare à titre d'information avoir reçu un FORMULAIRE C99-PORT et avoir connaissance des onsignes mentionnées sur ledit formulaire.	
	REMARQUE IMPORTANTE : la dispense de la carte de contrôle ne s'applique pas si j'effectue un activité artistique intégrée dans le courant des échanges économiques ou si je percevais de revenus issus d'une activité artistique.		
Sı	SIGNATURE		
Da	te/	Signature	
(1)	est considéré comme jour ouvrals	e : tous les jours de la semaine, excepté le samedi et le dimanche	
(2)	est considéré comme une prestation en dehors du port : tout travail pour lequel vous n'avez pas été recruté par un employeur issu de la régie portuaire (p. ex. : travail intérimaire, indépendant à titre accessoire, aide occasionnelle à un indépendant)		